BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances. Décès

Inscrits dans les derniers 24 heures.

MARIAGES.

David Duprey à Philomène Sarah Steadman; John Reilly à Cecilia Hughes; Walter J. Petit à Ernestine Augustin; Geo Barber à Georgiana Nedd; Michael P. Cullerton à Fannie Gerard.

NAISSANCES.

Mmes Louis Lipkis, une fille; Antoine Araguel, un garcon; Robt. L. Hieneman, une fille; John H. Kaack, une fille; Albert M. Fleming, un garçon; Ignace Giardina, une fille.

DECES.

Rose Schuppert, 20 ans, 4124 N. Remparts; John Rodrigue, 7 mois, 1214 Louisa; E. McKay, 6 mois, Hôpital Presbytérien; Mme Armand C. Boyd, 44 ans, 1565 Chippewa; Evelyn M. Derbes, 1 mois, 1234 St André; Annie M. Richardson, 55 ans, 2421 Gravier; Ruth Babst, 1 an, 2024 Septième; Mme Joseph Scafidi, 55 ans, 435 Saratoga; John L. Foxwell, paroisse St Jacques; Hy J. Bodin, 4 mois, 1224 Art; Melinda Houston, 42 ans, 733 Pacifique; J. Antoine, 12 mois, Asile St Vincent de Paul; Enfant de Mme David Edwards, 4 jours, 518 Thalie; Dominick Caravello, 14 mois, 1812 Burdette; Mary Jackson, 40 ans, 2223 Dryades; Samuel F. Smith, 25 ans, 934 Orléans; Léola Brown, 3 ans, 418 Première.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Mme Lize Tregre vs Henry Hirsch, séparation de corps et de biens et injonction.

Frank E. Rainold vs Andrew W. Smythe et Leader Realty Co., réclamation de $350 pour service de profession.

Farmers' Savings Bank vs N. E. Sainsbury, réclamation de $134.

Succession ouverte:
John Kelly.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. ADCOCK.

Comparutions.

Bertha Hayward, Albert Hayward et Cetta Clark, actes de violence; Adam Hesco, attaque et blessure.

Condamnations:

Savannah Brown, Camille Wilson, larcin, six mois de prison; Will Adam, larcin, 60 jours de prison; Alice Perry, blessure, $25 d'amende ou 60 jours d'incarcération.

Trouvé coupable:

Edw. F. Hornot, violation de l'acte 107 de 1902.

Affaire abandonnée:

Isaac Williams, blessure.

Acquitté:

Wilson Serpas, blessure.

Ventes inscrites au bureau d'affectations.

Arthur Landry à Thomas Screen, terrain, Palmyre, Pierce, Scott et Cleveland, $2000.

Wm Kreider à Dixie Homestead Ass'n, terrain, Carrollton, D'Hémécourt, Pierce et Baudin, $2300.

L'Acquéreur au Vendeur, même propriété, $5300.

Mme John Foree à la Security Bldg and Loan Assn, terrain, Quatrième, Troisième, Locust et Freret $500.

L'acquéreur au vendeur, même propriété $500.

Vve Louis H. Lambert à Rufus Farmer, terrain, Homer, Brooklyn, Slidell et River $1000.

Arthur Courrege à Louis Winson, terrain, St Antoine, Derbigny, Roman et Annette, $900.

Albert F. Cayard et als à Frank Castrogiovanni, terrain, Eliza, Alix, Elmire et Belleville, $1,825.

Même au même, terrain, Atlantique, Pacifique, Opélousas et Evelina, $1,700.

FAITS DIVERS.

Le dernier jour de Besançon et de Rodin.

Baton Rouge, Lne, 19 avril—Eugène Besançon et François Rodin, les deux meurtriers de l'horloger Franz Reidel dont l'exécution est fixée à vendredi prochain 21 avril, ont accepté les secours de la religion et paraissent résignés à leur sort. Ils reçoivent chaque jour la visite d'un prêtre catholique avec lequel ils s'entretiennent longuement.

Besançon et Rodin seront pendus simultanément dans une cour intérieure du pénitencier, entre midi et deux heures. Leur exécution sera strictement privée et seuls y assisteront les témoins requis par la loi.

Pour célébrer l'ouverture du Canal de Panama.

Les représentants des principales organisations commerciales de la Nlle-Orléans, réunis hier matin à l'Hôtel Grunewald, ont pris connaissance d'un projet soumis par M. G. Grosvenor Dawe, de Washington, directeur-gérant du Congrès Commercial du Sud, visant à célébrer dans notre ville l'ouverture effective du Canal de Panama à la navigation.

Il est probable que le canal sera terminé dans le courant de l'automne 1913 et ouvert à la navigation en novembre ou décembre de cette année-là.

Cet important événement serait célébré par une fête appropriée, donnée à la Nouvelle Orléans sous les auspices du Congrès Commercial du Sud.

Le projet de M. Grosvenor Dawe, exposé dans ses grandes lignes, a été approuvé à l'unanimité et il a été décidé sur le champ de former un comité spécial, lequel sera chargé d'élaborer le programme et les plans de cette célébration.

Ce Comité sera présidé par M. C. H. Ellis.

Assistaient à la réunion: MM. W. B. Thompson, président, de la Bourse au coton; Hugh McCloskey, président de la New Orleans Railway and Light Company; Maire par intérim James McRacken; Tatman Thompson, président du Mercenatile Club; M. B. Trezevant, secrétaire-gérant de l'Union Progressiste; William Allen, secrétaire de la Ligue des Hommes d'Affaires; Walter Danziger, représentant la Bourse des Propriétes Foncières; Edward Wisner, président de la Louisiana Development League; A. J. Claverie, ; Theodore Grunewald, de l'Association des Hôteliers; A. F. Leonhardt, président de la Chambre de Commerce; H. Martin Manion, représentant le Président Jas. W. Porch de l'Union Progressiste; R. B. Scudder, de la Bourse au Sucre; J. J. Rochester; Charles Janvier, vice-président de la Banque Canal-Louisiana et autres.

INSPECTION.

Si le temps le permet l'inspection semi-annuelle des attelages et du matériel du Département des Travaux publics de la ville aura lieu jeudi matin à 8 heures sur la place des Elks.

Des prix seront décernés aux meilleurs attelages.

Vous Faut-il un Tonique?
Vous trouverez que HOSTETTER'S STOMACH BITTERS en est véritablement "UN"
Essayez une Bouteille Aujourd'hui
Chez tous les Pharmaciens et Marchands

Convention de la Fédération des Sociétés Catholiques de l'Etat.

Tous les préparatifs sont terminés pour la grande convention de la Fédération des Sociétés Catholiques de l'Etat, qui sera tenue dimanche prochain, 23 avril, à la Nouvelle-Orléans.

La convention sera ouverte par une messe pontificale célébrée à 10 heures du matin, à la Cathédrale St-Louis, par Mgr l'archevêque Blenk.

Un grand mass-meeting, auquel le public est cordialement invité sera tenu dimanche soir à 7:30 heures dans la Salle des Chevaliers de Colomb, 836 rue Carondelet.

Des discours seront prononcés par Mgr Blenk, l'Hon. Michael I. Weiler, de Washington, D. C.; l'Hon. Jas Mc Loughlin, de la Nouvelle-Orléans et le Rév. Alfred Cugney, de Chicago.

Le récent rapport du secrétaire P. S. Augustin démontre que les progrès de la Fédération en Louisiane ont été considérables au cours de l'année dernière. A la Convention de 1910, il y avait 284 délégués représentant 91 sociétés affiliées ayant 7000 membres. A la Convention de cette année 200 sociétés seront représentées par 531 délégués. La Fédération Catholique en Louisiane compte à l'heure présente plus de 14,000 membres, soit une augmentation de cent pour cent sur l'année dernière.

L'ex-facteur Dungey est condamné à 18 mois de prison.

James S. Dungey, le facteur de couleur arrêté ces jours derniers pour avoir dérobé le contenu d'une lettre enregistrée, a été condamné hier matin par le juge Foster, de la Cour Fédérale de Circuit, à 18 mois d'emprisonnement au pénitencier fédéral d'Atlanta.

Dungey a été emmené dans la soirée à Atlanta par un député marshal fédéral.

HOTEL DE VILLE.

La Commission des Incendies, à sa séance tenue hier matin, a résolu de transmettre au Conseil municipal une pétition qui lui a été adressée par les membres de l'Association pour le développement de Milneburg demandant qu'une pompe soit installée à demeure dans cette localité.

Les pétitionnaires font remarquer que la station de pompe la plus proche est à quatre milles de Milneburg et que le taux d'assurance sur le feu est conséquemment très élevé. Ils font aussi remarquer que nombre de personnes qui désireraient construire des cottages à Milneburg, sont retenues par la crainte d'une conflagration.

La séance de la commission était présidée par M. McRacken.

M. Joseph Beer et le capitaine Johnson sont acquittés.

Après deux jours de débats, le jury chargé de statuer sur le sort de M. Joseph W. Beer et du capitaine Charles Johnson, inculpés d'avoir armé le vapeur "Hornet" et organisé une expédition flibustière contre le Honduras, a rendu hier après midi, à 4:30 heures, un verdict négatif. Les deux prévenus ont été immédiatement remis en liberté.

Les fraudes électorales.

Le grand jury de la paroisse d'Orléans, à sa prochaine séance, vendredi, poursuivra son enquête sur les fraudes relevées dans certains precincts à l'occasion de l'élection du juge Sommerville. On croit que cette nouvelle enquête portera principalement sur un precinct du cinquième ward où, paraît-il, diverses irrégularités ont été constatées.

Arrivée de la drague "Galveston".

La drague "Galveston" appartenant au gouvernement des Etats-Unis est arrivée dans notre port hier soir, et sera placée aujourd'hui dans le bassin de radoub de la station navale pour y subir des réparations.

VILAINE ERUPTION SUR VISAGE ET TETE

Affligé Pendant des Mois—Brûlait et Démangeait—Fut Guéri en Trois Semaines par Cuticura—Pas Même une Cicatrice.

"A titre de mère reconnaissante, je sens qu'il est de mon devoir de vous remercier de la guérison de mon petit garçon qui fut affligé pendant environ huit mois d'ulcères sur sa tête, sa nuque et presque tout son visage. Nous essayâmes toutes sortes de remèdes sans pouvoir le soulager. Nous consultâmes même un bon médecin qui fit son possible, je suis sûre pour guérir mon pauvre petit garçon souffrant. Mais, hélas! au lieu d'aller mieux il allait de mal en pis. Il avait la tête littéralement couverte de croûtes et d'affreuses plaies et ses cris nous gardaient éveillés toute la nuit. J'avais à lui mettre des gants pour l'empêcher de se gratter la tête, car il éprouvait sans aucun doute une douloureuse sensation de brûlure et de démangeaison et essayait constamment de porter ses mains à l'endroit où il souffrait.

"Il avait près de trois ans, quand je vis enfin une annonce de Cuticura et je décidai d'éprouver la vertu des Remèdes Cuticura. J'achetai un pain de Savon Cuticura et une bouteille de Résolutif Cuticura. Je m'en servis suivant les directions et je suis heureuse de vous dire que le petit malade fut guéri en moins de trois semaines. Ceci date de plus d'un an et il a maintenant la tête couverte d'une très abondante chevelure. Chose curieuse, toutes ces plaies affreuses n'ont pas même laissé une cicatrice. Mme G. O Couvillon, Plaucheville, Lne. 26 février 1910."

Les souffrances que le Savon et l'Onguent Cuticura ont allégées parmi des bébés, enfants et adultes torturés et défigurés par des maladies de peau, les ont fait adopter dans d'innombrables demeures comme le traitement le plus pur, le plus doux et le plus économique pour eczémas, démangeaisons et autres humeurs irritantes de la peau et du cuir chevelu. Un seul assortiment suffit souvent.

Les Remèdes Cuticura se vendent dans tout le monde civilisé. Potter Drug & Chem. Corp., Seuls Props., Boston. Expédié gratis, Livre de Cuticura de 32 pages, "How to Care for and Treat the Skin and Scalp."

Intéressant procès.

L'avocat Fred Marks, représentant la Société Sunshine de la Nouvelle-Orléans, a intenté hier devant la Cour civile de District, le premier procès en vertu de l'article de loi 241 voté par la Législature de 1910, obligeant les enfants et petits enfants de parents dans le besoin de venir à leur aide.

Ce procès est intenté à un individu du nom d'Albert Monaghan, lequel refuse de subvenir à l'entretien de sa mère pauvre et infirme, Mme Modesta Wyman.

La Société Sunshine s'intéressant au sort de cette dernière a prié M. Marks d'intenter ce procès. Celui-ci a gratuitement offert ses services et un généreux anonyme a remis 25 dollars à la Société pour couvrir les frais des procédures.

Monaghan, le défendeur, est marié et père de plusieurs enfants.

La cause sera plaidée le 26 avril devant le juge Parker.

Arrivée du vapeur "Hohenfeldt".

Le vapeur "Hohenfeldt", consigné à la Texas Transport and Terminal Company, est arrivé hier après-midi dans notre port après un long voyage interrompu à deux reprises par des accidents de machine.

Par suite de ses avaries ce navire avait été forcé de faire relâche à la Havane, où il a subi les réparations nécessaires.

INCENDIE.

Hier matin, vers 3 heures, une alarme a été donnée pour un feu découvert dans une maison inoccupée, rue St Pierre, 2645.

Les flammes ont été promptement éteintes.

Tentative de suicide.

Lucille Carter, une jeune femme de 25 ans, domiciliée rue N. Bassin 209 a attenté à ses jours, hier matin, en absorbant trois tablettes antiseptiques.

Elle a été transportée à l'hôpital où les étudiants lui ont prodigué les soins nécessaires.

MEURTRE.

Henry Maxwell, un ouvrier de couleur au service de la Barber Asphalt Company, demeurant rue Lafayette 1965, a été tué par Bella Monroe, une négresse, avec qui il vivait, hier après midi un peu avant cinq heures.

Il paraît que le couple s'était querellé un instant auparavant en face de la demeure de Philip François, rue Lafayette, 2029, et que Maxwell avait quitté la femme pour se rendre à l'encoignure. Une demi-heure plus tard la femme Monroe, qui se trouvait en compagnie de Liza François, a rejoint Maxwell et après lui avoir adressé quelques paroles lui a donné un coup de couteau au côté gauche. L'individu, atteint au cœur, est tombé roide mort.

La femme a pris la fuite avant l'arrivée de la police.

LE MONUMENT McENERY.

C'est la maison Weiblen et Cie, marbriers de notre ville, qui sera chargée de la construction du monument McEnery.

Ce monument sera érigé dans le courant de l'automne prochain au cimetière de la Métairie, à peu de distance de la tombe du général Fred. N. Ogden.

Voleurs découverts.

Sidney McKenny et James Donnelly, deux individus bien connus de la police, sont entrés dans l'asile Ste-Marie, à l'angle des rues Mazant et Chartres, hier matin, et au moment où ils essayaient de dévaliser un tronc placé à la porte, ils ont été découverts par un des orphelins de l'établissement. La police a été avisée et les deux garnements ont été conduits au violon.

Société Historique.

A la réunion mensuelle des membres de la Société Historique de la Louisiane, qui a eu lieu hier soir dans la salle de la Bibliothèque Publique, rues St Charles et Howard, M. Frank E. Bernard a donné lecture d'un intéressant document sur l'histoire américaine. M. Gaspard Cusachs a lu également d'intéressants recueils inédits sur l'histoire du pays.

FRACTURE.

Charles Schick, un jeune homme de 19 ans, demeurant rue Bourgogne 2501, est accidentellement tombé alors qu'il jouait une partie de basket ball dans une salle du club des jeunes gens, rue N. Rempart, l'avant-dernière soirée, et s'est fracturé le bras droit. Son transport à l'hôpital a été jugé nécessaire.

VOLS.

L'avant-dernière nuit un voleur s'est introduit dans le magasin d'épiceries de Louis A. Barrie, rue Ste-Anne, 1803, et en a emporté deux montres, des cigares et une somme de $5.

—Le débit de liqueurs de Charles Stroubak, rue Iberville, 615, a été visité par des voleurs l'avant-dernière nuit, qui ont fait main basse sur des liqueurs d'une valeur de $15.

INJECTION BROU
Prompt soulagement des Cas les plus obstinés; sans inconvénient. Aucun autre traitement requis.
VENDU PAR TOUS LES PHARMACIENS.

LISTE DES FRANÇAIS Recherchés par le Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Godchaux Building, Nos 306-307

Barruel, Henry
Crabot, Joseph
Dargein
Jarry, Louis
Munguier, Auguste
Paget, Félix François
Piris, Joseph Just
Thiollière, Claude Antoine
Zettwog, Ignace
oct—1905

AMUSEMENTS.

Orpheum
Phone Main 2564
Matinées tous les Jours.
PRIX Matinées.....10 à 50c
Soirs.....10 à 75c
MISS HELEN GRANTLEY
NOUVEAUTE EUROPEENNE
DE Mme JEWELL
TROIS WHITE KUHNS
SŒURS CLARK ET FARNUM
TROIS SHELVY BOYS
GRANT ET HOAG
DU CALION
ORCHESTRE AUGMENTE
KINODROME
18 avril—5f

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
Steamer NEW CAMELIA
Commençant le 20 Avril 1911
Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Louisville et Nashville à la tête de la rue du Canal.
Tous les jours (excepté les mercredis et dimanches) à l'arrivée du train de 4 h. p. m.
Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures a. m.
L'eau et le temps le permettant
EXCURSIONS
$1.00 Aller et Retour $1.00
Mandeville, Lewisburg, Madisonville, Pleasland Park, dimanches et mercredis à l'arrivée du train de 7 45 h. a. m.
Fret reçu tous les jours à gare du chemin de fer Louisville & Nashv tête de la rue Girod.
W. C. COYLE GIE, Agents.
No 337 rue Carondelet.
16 avril—

10c LYRIC 6-Grands Actes-6 11 A. M. A 11 P. M.
Exclusivement des Vues Mouvantes
Venez Quand il Vous Plaira
Restez Aussi Longtemps Que Vous Voudrez

CHUTE.

Bud. Klein, un étranger de Evansville, Ind. est accidentellement tombé alors qu'il se trouvait dans les bureaux de la poste hier après midi et s'est blessé à la tête. Il a été pansé à l'Hôpital.

DECES.

SMITH — Décédé mercredi, le 19 avril, à 8:45 heures a. m., âgé de 25 ans et 2 mois, SAMUEL F. SMITH, époux bien-aimé de Mélanie Bérard, natif de Hamburg, Lne, et résident de cette ville depuis plus de 6 ans. Les parents, amis et connaissances de la famille, ainsi que les officiers et membres du "Fraternal Order of Eagles, Aerie No 78", et du "Bartenders' Protective and Benv. League No 178" sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, le 20 avril 1911, à 4 heures p. m. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 930 rue d'Orléans, près Bourgogne.

Les journaux de Marksville et de Shreveport, Lne, sont priés de reproduire cet avis.

Enterrement au cimetière St-Vincent de Paul, rue Louisa.

JAMES BONNOT,
Successeur de JOHN BONNOT

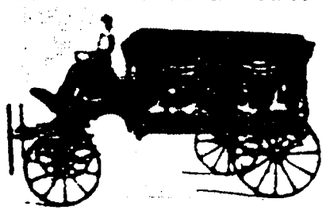

Entrepreneur de pompes funèbres
No 623 RUE STE-ANNE
SALONS FUNEBRES.
Téléphone No 1642.

F. LAUDUMIEY Président et Gérant. E. ADER, Vice-Président
EMILE ADER, Secrétaire.
F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

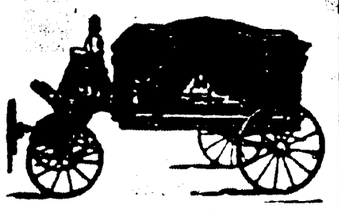

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.
1108-1112 Rue Rd Remparts
PHONE { HEMLOCK..... 408

ECHANGE

Pour des terrains ou une propriété foncière on donnera en échange une fabrique en ville, une dans la meilleure ville du Mississipi. Raison, on se retire des affaires. Lock Box 1789 en ville. 13 nov—

BUREAU DE LA COMMISSION DE LIQUIDATION DE LA DETTE DE VILLE

SALLE 206, ANNEXE DE L'HOTEL DE VILLE.

Nouvelle-Orléans, Lne., 4 avril 1911.

La Commission de Liquidation de la Dette de Ville, agissant conformément à l'Acte No 19 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pendant la session de 1906, à l'Acte No 116 de ladite Assemblée Générale pendant la session de 1908, et à l'Acte No 23 de 1910, tel que l'a amendé l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale à sa seconde session extraordinaire de 1910, lesquels dits actes, No 19 de 1906 et No 116 de 1908, ont été ratifiés par un amendement constitutionnel, et font partie de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, recevra des soumissions cachetées à son bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, jusqu'à midi, le 8me jour du mois de mai 1911, pour l'achat de sept millions de dollars, valeur nominale, des nouveaux bons d'amélioration publique de la ville de la Nouvelle-Orléans, autorisés par et devant être émis suivant les provisions des actes sus-mentionnés, et des amendements constitutionnels ratifiant ceux-ci.

Lesdits bons sont de la dénomination de mille dollars chacun, et portent un intérêt de quatre pour cent (4) par an garanti par des coupons d'intérêt qui y sont attachés, payables semi-annuellement les premiers jours de janvier et juillet de chaque année, respectivement. De par la loi ils sont exempts de taxation d'Etat de paroisse et de municipalité.

Lesdits bons sont payables le 1er janvier 1942, et sont sujets à remboursement à l'option de la ville de la Nouvelle-Orléans après le 1er janvier 1928, et ils seront émis suivant et sujets aux actes sus-mentionnés auxquels on réfère et à tel ci-contre pour plus de certitude et de particularité.

Lesdites soumissions seront reçues sous les conditions suivantes auxquelles elles sont assujettes, à savoir:

1er. Aucune vente ne sera faite d'aucun desdits bons à moins que la somme totale des soumissions ne représente le montant entier desdits bons, à savoir: $7,000,000 en valeur nominale.

2d. Lesdits bons seront adjugés au plus fort soumissionnaire ou soumissionnaires pourvu que lesdits bons ou quelque partie que ce soit de ceux-ci ne soient pas adjugés au-dessous de leur valeur au pair avec intérêt accru, moins une commission qui ne doit pas excéder six pour cent du principal.

3me. Tous les coupons d'intérêt desdits bons seront détachés desdits bons à l'échéance et canceles et le ou les soumissionnaires heureux paieront l'intérêt qui pourrait être accru sur lesdits bons jusqu'à la date de leur livraison.

4me. Lesdits bons seront payés par l'heureux ou les heureux soumissionnaires, au comptant aussi vite qu'ils pourront être signés et livrés, lesdites livraisons devant être faites dans pas plus de soixante jours de la date de l'ouverture desdites soumissions.

5me. Aucune soumission ne sera reçue ou considérée si elle n'est pas accompagnée d'un chèque certifié sur quelque banque chartée de la ville de la Nouvelle Orléans portant trois pour cent du montant de chaque soumission. Le chèque ou les chèques de l'heureux ou des heureux soumissionnaires seront collectés par la Commission de Liquidation de la ville et ledit produit sera affecté au paiement des derniers bons livrés audit soumissionnaire ou soumissionnaires, respectivement. En cas de négligence, ou de refus de satisfaire à une soumission quelconque, le produit du chèque dudit soumissionnaire sera adjugé à la Commission des Eaux et de l'Egouts.

6me. Toute banque locale, ou toutes banques soumissionnant pour lesdits bons sont référées à l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910 et il peut être stipulé dans sa ou leurs soumissions qu'elles désirent obtenir le dépôt du Fonds d'Amélioration Publique suivant les provisions de l'Acte No 23 de 1910 amendé par l'Acte No 5 de ladite Assemblée Générale de la 2me Session Extraordinaire de 1910.

7me. Si une banque locale quelconque ou des banques obtiennent le dépôt conformément à l'Acte No 23 de 1910, ladite banque locale, ou les banques, auront à payer le taux d'intérêt sur les balances de chaque jour du montant et au moment spécifié dans l'acte, et à se conformer à toutes les provisions desdits statuts quant aux garanties et à toutes autres matières.

8me. La Commission de Liquidation de la Dette de Ville se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission.

Marques toutes les soumissions: "Propositions pour l'achat des Nouveaux Bons d'Amélioration Publique".

Plus de détails et d'informations seront fournis si l'on s'adresse à T. Wolfe Jr. secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville, salle 206, Annexe de l'Hôtel de Ville, Nouvelle Orléans, Lne.

T. WOLFE, Jr,
Secrétaire de la Commission de Liquidation de la Dette de Ville.
7 avril—7 au 7 mai inc.

---

qui aura passé une nuit terrible.

Elle se bassina les yeux, mit son chapeau, sa jaquette.

—Je vous accompagne? proposa Félicien.

Elle réfléchit.

—Non, je vous demanderai un autre service. Ce sera d'aller informer Roméo de l'arrestation de père. Peut-être voudra-t-il revenir avec vous ici, où je vous retrouverai à mon retour.

Ils sortirent.

Lorsque Jeanne se présenta rue de Rennes, où l'avocat célibataire, occupait un petit appartement tenu par une vieille gouvernante, celle-ci étant absente, ce fut lui-même qui vint lui ouvrir.

Romain Bordas avait à peine dépassé la quarantaine. Grand, robuste, osseux, la tignasse rêche, le front têtu, le nez busqué s'enracinant sous d'épais sourcils en accent circonflexe, la moustache hérissée sur le mufle en bataille, l'œil dur, il portait, sur ses traits heurtés, d'un modelé violent, les signes de son tempérament.

Un dogue.

Pour peu qu'on lui donnât de la prise, il happait, et ne lâchait plus le morceau.

Faite de logique brutale, insoucieuse des formes, ignorante des concessions, des souplesses et des atténuations, son éloquence âpre, agressive, le rendait redoutable à ses adversaires, et, au Palais où plus d'un gardait le cuisant souvenir de ses coups de crocs, on le tenait, tout en l'estimant, en raison de son intransigeante droiture, pour le plus parfait mauvais coucheur.

Sous ces dehors totalement dépourvus d'aménité,—dont peut-être même se faisait-il une sorte de coquetterie,—ce croquemitaine cachait une singulière chaleur de cœur et de dévouement à ses amis,—élite, comme bien on pense, incomparablement restreinte.

Février, par grâce spéciale, appartenait à cette caste d'élus.

Ils s'étaient connus dans un collège des environs de Paris, à l'époque des débuts de Février dans la littérature. Effrayée de sa vocation, la famille du futur écrivain lui avait coupé les vivres, et lui, bravement, pour se procurer la "matérielle" s'était mis maître d'études. Il eut dans ce collège, pour élève, Romain, que tous réputaient intraitable, mais que, devinant en ce révolté une intelligence et un caractère, il s'appliqua et finalement réussit à force de patience, de fermeté et de douceur, à apprivoiser et à aiguiller vers la bonne voie. Et l'enfant, reconnaissant du service rendu, déjà assez sérieux pour l'apprécier, avait voué à son maître une affection, entière comme ses haines, qui, à l'âge d'homme, s'était transformée en une indestructible amitié.

Toutefois, en raison de l'éloignement de leurs quartiers, de la nature différente de leurs occupations et de leurs relations, enfin de l'opposition absolue de leurs caractères, de leurs goûts, de leurs habitudes, l'avocat et l'homme de lettres se voyaient assez rarement....

A vrai dire, l'élève imposait un peu au maître.

La visite de la jeune fille, à pareille heure, et seule, avait de quoi surprendre Bordas.

—Vous? s'écria Bordas en l'entraînant dans son cabinet, où il la fit asseoir près de sa table de travail, sous le rond lumineux de la lampe, qu'est-ce qui peut bien vous amener si tard chez moi?

—Ah! gémit-elle, vous ne le devineriez jamais! Si vous ne nous venez pas en aide, monsieur Bordas, nous sommes perdus!

—Vous m'effrayez, mon enfant. Mais, parlez vite, vous savez que vous pouvez compter sur moi. Il s'agit de votre père, n'est-ce pas?

—Oui.

—Eh bien?

—On vient de l'arrêter!

—Hein?.... Monsieur Février arrêté?

—Hélas!.....

—Et pourquoi?

—On l'accuse d'avoir assassiné son beau-frère.

—Son beau frère? Quel beau-frère?

—Monsieur Toussaint.

—Ah! fit-il, soudain illuminé, le Toussaint dont il est question dans les feuilles de ce soir?.... L'affaire d'Asnières?

—Oui, monsieur Bordas.

—Mais c'est fou! c'est fou!...

—N'est-ce pas, monsieur Bordas?

Il ne l'écoutait plus. Attirant à lui un journal, il se plongea dans une lecture attentive du long article de reportage relatif au crime, dont il n'avait parcouru que la manchette.

Tassée sur sa chaise, oppressée, muette, Jeanne le dévorait des yeux, cherchant à déchiffrer sur ce masque tourmenté l'impression de l'avocat, et son cœur se serrait affreusement d'y voir se dessiner une contrariété grandissante.

Sa lecture terminée, il déposa le journal, et, hochant la tête, prononça simplement.

—C'est mauvais!

Elle blêmit.

Mais aussitôt, d'un élan impétueux:

—Père n'est pas coupable, je vous le jure!

—Eh! parbleu, grogna-t-il avec sa coutumière brusquerie, vous n'avez pas besoin de me l'affirmer? Seulement, en matière criminelle, il ne s'agit pas d'être innocent, mais de le prouver!

—Vous ne savez pas tout, monsieur Bordas, écoutez-moi, et je suis sûre que vous changerez d'avis!

—Parlez!....

Jeanne lui fit alors l'exposé clair, précis, sincère, des faits que nous connaissons.

Il écouta ce récit d'un bout à l'autre, sans l'interrompre une seule fois, jetant de notes sténographiques sur le feuillet de papier placé devant lui.

Quand elle eut achevé, il lui posa quelques questions dont il nota également les réponses, puis, se levant, se mit à arpenter son cabinet d'un pas rageur en marmottant des mots indistincts.

Enfin, il s'arrêta devant Jeanne et, crûment:

—Eh bien! ma petite, encore une fois, c'est mauvais!

Sans remarquer le regard d'agonie de la pauvre enfant, il se mit à grouper et à développer toutes les charges qui accablaient Février, cela avec une habileté extraordinaire, une telle force de dialectique, que la culpabilité du malheureux ressortait évidente, certaine, irréfutable.

—Vous voyez bien, conclut-il, que....

Un sanglot lui coupa la parole.

Jeanne se tordait les bras de désespoir.

Chez elle, la tension nerveuse avait dépassé les limites de la résistance.

—Ah! bégayait-elle, puisque vous-même l'abandonnez, monsieur Bordas, père est perdu!

Il parut stupéfait du résultat de sa brutalité.

C'était sa méthode à lui — sa manie, si l'on veut — de pousser d'abord les choses au noir, de se présenter à lui-même toutes les objections que pouvait lui jeter dans les jambes l'organe de la partie adverse ou du ministère public. Exercice d'assouplissement ou satisfaction inconsciemment accordée à son tempérament quinteux, hargneux, il commençait par requérir contre son client, par le dépiauter, le condamner et l'exécuter. Alors, seulement, passant à la contrepartie, il abattait sa pioche dans l'édifice élevé par lui pièce à pièce, et apportait à le démolir, à en réduire en poussière les matériaux, pour les disperser finalement aux quatre vents du prétoire, une égale furie d'acharnement et une vigueur d'argumentation supérieure.

—Qu'est-ce que vous me chantez là! grogna-t-il, et qui est-ce qui vous parle d'abandonner votre père?

—J'avais cru comprendre, monsieur Bordas?....

Il haussa les épaules.

—Vous verrez bien si je l'abandonne!

Son mufle puissant se hérissait à l'idée de la lutte.

—Seulement, pour le tirer de là, je ne vous cache pas que ce sera difficile, car le piège a été bien tendu.

—Mais vous l'en tirerez?

—Je ferai mon possible.

—Monsieur Bordas?.... implora-t-elle timidement.

—Quoi?

—Si j'osais!

—Osez.

—Je vous demanderais de ne pas dire à père ce que vous venez de me dire à moi?.... Il est si nerveux et il doit être si déprimé!.... Vous le tueriez!..... Feignez avec lui la confiance, l'espoir.... Moi, je puis entendre et je désire même connaître la vérité.... si pénible qu'elle puisse être.... toute la vérité.... Mais lui!....

Le rude avocat s'émut, et il s'humanisa pour lui répondre.

—Oui, vous êtes courageuse comme un homme, mademoiselle Jeanne. Soyez sans crainte, j'agirai conformément à vos instructions.... Mais, que vous vous seriez tous deux épargné d'ennuis, si vous n'aviez pas attendu si tard pour vous adresser à moi!.... Ainsi, voilà votre père en prison, sous le coup d'une accusation capitale, pour dix malheureux mille francs, dont je lui aurais avancé le double ou le triple sans hésiter. Et il n'avait même pas besoin de recourir à un emprunt puisqu'il pouvait négocier avec n'importe qui la réalisation immédiate de sa nue-propriété. Oh! l'incurie de ces artistes en matière d'affaires! Pourquoi ne m'avoir pas consulté?

—Il y avait une clause empêchant la négociation....

Puis, père a un peur de vous, monsieur Bordas....

—Je suis donc bien terrible, mademoiselle Jeanne?

A continuer.